



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

prise de parole effective.

RAPPORT DU JURY CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

LANGUES VIVANTES ETRANGERES

SESSION 2018

Les épreuves se sont déroulées cette année du 12 au 16 mars 2018.

I. Préambule

Il s'agissait cette année de la quinzième édition de l'examen de certification complémentaire créée en 2003 et dont la première session a eu lieu en 2004. Cette certification vise à habiliter des enseignants, titulaires ou stagiaires, d'une discipline non-linguistique (DNL) à enseigner une partie de leur programme notamment en langue vivante étrangère dans le cadre d'une section européenne. La réglementation précise de cette certification est fournie par l'arrêté du 23/12/2003 paru au BO n°7 du 12/02/2004 et par la note de service 2004 - 175 du 19/10/2004 parue au BO n°39 du 28/10/2004.

Notre formation académique et la certification qui la sanctionne sont ouvertes également à des professeurs de collège qui souhaitent enseigner une partie de leur programme en langue vivante étrangère, selon l'article 5 de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, modifié par l'arrêté du 16 juin 2017, article 3.

Nous encourageons vivement les candidats à consulter les textes réglementaires afin de bien cerner les contours de l'épreuve et de mieux s'y préparer. Il est également essentiel de bien respecter les délais tels qu'ils sont indiqués dans l'avis d'examen qui est habituellement envoyé par la Division des Examens et Concours (DEC) dans les établissements pendant le mois d'octobre précédant les épreuves.

S'il est possible règlementairement de se présenter à la certification sans avoir suivi la formation proposée, il est important de constater que les candidats admis ont très majoritairement participé assidûment à la formation. Cette formation apporte une indéniable plus-value dans la préparation à l'examen et à la pratique enseignante en général.

II. Structure de l'examen

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum en deux parties :

- Première partie : un exposé du candidat de dix minutes maximum
 Lors de l'exposé il est attendu que le candidat démontre sa capacité à prendre la parole en
 langue étrangère dans le contexte de sa discipline. Mais, au-delà de cette compétence
 linguistique, nous nous attendons à ce qu'il explique comment il mettra les élèves en situation de
 - Le professeur candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles et professionnelles en évoquant tout élément qu'il considère pertinent : stages, échanges, travaux ou réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.



2. Deuxième partie : un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant le contenu de l'enseignement proposé ainsi que les principes pédagogiques, institutionnels et citoyens qui sous-tendent l'enseignement dispensé dans le cycle choisi. Cette deuxième partie de l'épreuve permet aussi au jury d'évaluer les compétences en interaction du candidat : il faut être capable de faire face à l'imprévue et de dialoguer sur les pratiques enseignantes proposées ainsi que sur les enjeux du métier.

Le jury dispose également du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation mais peut constituer un support à l'entretien.

L'essentiel de l'examen se déroule dans la langue cible choisie par le candidat. Toutefois, une partie de l'épreuve peut se dérouler en français, surtout lorsque l'inspecteur de discipline non-linguistique intervient.

III. Évaluation de l'épreuve par le jury

Le jury est composé de trois personnes :

- un inspecteur de la langue choisie (ou un professeur délégué)
- un inspecteur, ou professeur délégué, de la discipline non-linguistique
- un professeur formateur de la langue vivante étrangère

Les connaissances et compétences suivantes seront évaluées :

- la connaissance du cadre institutionnel (voir les principaux textes réglementaires);
- ➤ la maîtrise de la langue étrangère ; on prendra surtout en compte les trois plans suivants : la syntaxe / la phonologie / le vocabulaire spécifique (technique et scientifique mais aussi le langage de la classe) ;
- la maîtrise de la bi-culturalité : s'exprimer en langue étrangère c'est mobiliser un lexique et une grammaire étrangère mais c'est aussi démontrer des connaissances et compétences culturelles ;
- la connaissance des spécificités de la relation DNL-DL;
- la capacité à mettre les élèves en situation d'échange dans la classe, et éventuellement en dehors.

N.B. : Si ces différents points ne sont pas hiérarchisés, la maîtrise de la langue demeure néanmoins un élément déterminant.

IV. Statistiques

Les statistiques, pour ce type d'examen, sont d'un intérêt limité car le nombre de candidats est assez faible et il ne s'agit pas d'un concours : les places ne sont pas limitées. Toutefois, voici, pour information, le nombre d'admis à la certification complémentaire depuis trois ans :

<u>2016</u>

Professeurs certifiés ou agrégés

	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis	Nombre de disciplines
Anglais	26	24	12	11
Allemand	1	1	1	1
Espagnol	6	6	3	4

PLP

	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis	Nombre de disciplines
Anglais	13	8	4	7



<u>2017</u>

Professeurs certifiés ou agrégés

	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis	Nombre de disciplines
Anglais	35	24	13	11
Allemand	9	5	4	2
Espagnol	4	3	2	2

PLP

	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis	Nombre de disciplines
Anglais	5	5	3	4

2018

Professeurs certifiés ou agrégés

	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis	Nombre de disciplines
Anglais	35	30	18	12
Allemand	4	2	2	3
Espagnol	3	3	2	3

PLP

	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis	Nombre de disciplines
Anglais	8	7	3	3

Pour les candidats non admis, une note proche de 10/20 doit être interprétée comme un encouragement à poursuivre la formation une année supplémentaire en vue de se représenter à l'examen.

V. Constats

Le jury remarque globalement un niveau encourageant des prestations et nous tenons à saluer l'ensemble des candidats pour leur investissement qui n'a comme seul but que la meilleure réussite des élèves. Nous constatons un niveau de professionnalisme chez les candidats qui révèle la plusvalue apportée par la formation. En effet, les candidats qui ont suivi la formation ont intégré des démarches pédagogiques riches et variées, tous ayant fait la remarque que le contact avec les formateurs a sensiblement modifié leur approche de l'enseignement en général et de leur discipline en particulier.

Les exposés s'appuient souvent sur un diaporama mais le gain de professionnalisme que nous avons constaté concerne aussi l'utilisation des technologies modernes. Une présentation Powerpoint, ou équivalent, est une aide à la compréhension, un guide mais n'est pas l'essentiel du travail. Il ne saurait suffire à lui-même et ne doit pas comporter des textes denses pour la lecture. Peu de candidats sont tombés dans ce travers cette année et nous félicitons les enseignants qui ont eu recours aux technologies de manière raisonnée.

Les candidats non-admis ont été ajournés pour deux raisons principalement :

➤ Le niveau de réflexion ne permettait pas une bonne analyse des spécificités de l'enseignement de la discipline en langue étrangère. Car le choix de la langue de communication est nécessairement un choix culturel. L'articulation DNL/DL est au cœur de nos préoccupations et



doit aboutir à des choix de thèmes et des situations d'enseignement spécifiques qu'appellent la langue étrangère.

➤ Le niveau de langue ne permettait pas à certains candidats de mener une séance en langue étrangère. Si nous n'attendons pas le même niveau de maîtrise que possède le professeur linguiste, il ne faut pas que le modèle proposé soit un obstacle à la bonne compréhension des élèves. A remarquer ici que le niveau phonologique est essentiel. On communique d'abord et surtout avec les sonorités de la langue, même si le vocabulaire et une maîtrise grammaticale correcte ont également leur importance.

VI. Recommandations

Nous formulons ici quelques recommandations, non-hiérarchisées, qui pourront permettre aux candidats d'éviter certains écueils constatés dans notre participation aux jurys. Nous avons volontairement évité de répéter le contenu détaillé du dernier rapport du jury de 2012, qui reste disponible en ligne. Sa consultation sera complémentaire à ce rapport, même si certains constats et recommandations demeurent inchangés.

- ➤ En premier lieu, le jury souhaite encourager les candidats à s'appuyer sur la réalité du terrain qu'ils connaissent et qu'ils maîtrisent. Se projeter dans une fiction d'une séquence virtuelle avec des élèves qu'on ne connaît pas pose un risque important. Il convient donc d'expérimenter les techniques apprises en formation avec ses élèves sur le terrain afin de cibler les leviers et les freins d'une approche pédagogique donnée.
- ➤ Une bonne maîtrise phonologique est un atout indéniable. Il convient donc de se préparer à un examen oral par un travail important en ce sens. D'abord et surtout, il faut maîtriser la prononciation des termes techniques et scientifiques de la discipline. Cela signifie qu'on doit apprendre le son avec le sens de chaque mot :
 - en anglais les mots *average*, *ratio*, *circumference* et *Pi* peuvent être incompréhensibles s'ils ne sont pas prononcés correctement. Attention, les mots transparents, ou semblables, à l'écrit posent aussi un problème particulier au francophone : *image*, *site*, *endurance*, *vocabulary* et *Microsoft* par exemple.

Pour chaque langue, il faut prendre conscience des principales règles phonologiques afin d'éviter les écueils les plus courants.

- S'il faut bien préparer l'épreuve, il n'est pas très utile d'apprendre des sections entières d'une présentation par cœur. Cela peut rassurer un candidat en difficulté de commencer sa présentation par une introduction mais dans ce cas, préférez plutôt un commentaire sur le rapport écrit à une liste d'informations que le jury connaît déjà. Par exemple, donner la durée de service dans un établissement ou dans un grade donné n'est intéressant que si cette information est suivie d'une décision sur la suite à donner à sa carrière. En somme un autoportrait est d'un intérêt limité et peut tout simplement faire perdre du temps au candidat.
- Le candidat doit montrer qu'il a su utiliser les ressources dans son établissement : l'équipe éducative élargie, les ressources documentaires etc. Les documents fournis ne doivent pas contenir d'erreurs de langue, ce qui peut être évité en travaillant sa préparation en équipe. Lorsqu'on prévoit de travailler avec un professeur de langues vivantes, cela sera d'autant plus crédible si cette affirmation s'appuie sur une réalité vécue.
- Les échanges avec les membres du jury, et notamment les inspecteurs, doivent être considérés comme des moments privilégiés. Ainsi l'examen devient en soi un temps d'apprentissage et non pas une prise de parole à sens unique. Même si le candidat est évalué par le jury, il peut aussi profiter de l'échange dans la deuxième partie de l'épreuve en étant à l'écoute. Une carrière



d'enseignant est un cheminement au cours duquel les échanges nourrissent en permanence les pratiques pédagogiques.

- ➤ Bien mettre en évidence, le jour de l'examen, les stratégies qui seront déployées pour donner effectivement la parole aux élèves. Explorer les schémas relationnels (professeur-élève(s) / élève(s)-élève(s) / élève(s)-professeur) par une organisation sociale de la classe à géométrie variable (travail individuel, en binôme, en groupe, en plénum).
- Les choix pédagogiques doivent être en accord avec les objectifs de la séquence. Il ne s'agit pas de réciter des « recettes » valables en toute circonstance mais de décrire les choix qui ont été faits en accord avec le choix du thème culturel. Le choix de l'entrée culturelle sera déterminant pour la pertinence de l'ensemble.
- En guise de préparation à l'épreuve il est conseillé d'observer quelques cours dans le niveau ciblé (cycle 4, lycée...). Un travail en collaboration avec un ou des professeur(s) de langue paraît essentiel.
- ➤ L'assistant de langue étrangère peut aussi être une ressource pertinente. Il va sans dire que la préparation à un examen oral suppose que le candidat s'exprime dans la langue étrangère le plus souvent possible.

Le président du jury Laurence Reed IA-IPR de langues vivantes - anglais